



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Soutenez-nous, soutenez-vous !

Soutenez le lycée Paul Augier en versant votre solde de taxe
d'apprentissage (13%)

POURQUOI NOUS FAIRE BÉNÉFICIAIRE DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE (13%) ?

Les investissements nécessaires aux formations d'excellence mis en œuvre au sein du lycée supposent des moyens financiers importants. Le versement du solde de la taxe d'apprentissage a donc toute son importance pour soutenir ces moyens, afin de contribuer :

- au développement de plateformes technologiques,
- à l'innovation pédagogique,
- à la transformation numérique.

COMMENT VERSER DIRECTEMENT VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ? AU PLUS TARD LE 31 MAI 2021

Je choisis

Lycée Paul Augier code UAI : OO60034E

Je verse

Par chèque

à l'ordre de Lycée Paul Augier

Par virement

IBAN : FR76 1007 1060 0000 0010 0582 090

BIC : TRPUFRP1

Domiciliation : TP NICE

Nous vous remercions très sincèrement pour votre soutien et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de nos sincères salutations.

Le proviseur

D.FERAULT